



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 16 juin 2008

ORDRE DU JOUR :

0. Prestation de serment de Mme Ruth LAWSON-WENGER.
 1. Approbation du procès-verbal du 5 mai 2008.
 2. Communications du bureau du Conseil municipal.
 3. Communications du Conseil administratif.
 4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant la pétition d'A Gauche Toute : «Non au parking sauvage dans le Parc Sarasin ».
 - 4.2 Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire sur les « groupes d'échanges structurés pour chercheurs d'emploi».
 - 4.3 Rapport du groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal.
 - 4.4 Rapport de la Commission sécurité, police relatif aux indemnités 2009 de la Compagnie des Sapeurs-pompiers.
 - 4.5 Rapport d'information du délégué auprès de l'Association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita.
 5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Cautionnement de la Commune du Grand-Saconnex en faveur de la Fondation communale pour le logement auprès des banques.
 6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Nomination du caporal Alain DUCHOUD au grade de Lieutenant.
 - 6.2 Autres propositions.
 7. Route des Nations et grands travaux.
 8. Questions :
 - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
 - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
 9. Propositions des Conseillers municipaux.
 10. Motions :
 - 10.1 Motion du groupe démocrate-chrétien concernant les vélos à assistance électrique.
 - 10.2 Motion du groupe radical concernant une bibliothèque municipale.
 11. Résolutions.
 12. Pétition :
 - 12.1 Pétition pour l'implantation d'un Jardin Robinson au Grand-Saconnex.
 13. Communications et divers.
- Huis clos :
14. Naturalisations.
 15. Divers.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence - BURKHALTER (GAG) – Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président (RAD) - Marc TISSOT (PDC) - Georges UDRIOT (RAD).

M. Arthur PLEE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif

Excusés : M. Julien MOURET (PS) -M. Michel POMATTO (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée et tout particulièrement sa nouvelle collègue du bureau, Mme JEANDET.

Il profite de cette occasion pour féliciter chaleureusement Mme CATILLAZ pour la qualité du travail qu'elle accomplit pour le Conseil municipal et pour sa gentillesse qui n'est jamais démentie.

Il félicite M. FAVRE pour son année de présidence qu'il a menée avec fermeté et gentillesse. Quelle que soit la qualité d'un Président, son successeur a l'ambition de faire encore mieux. Pour se faire, il rappelle la première partie du futur règlement du Conseil municipal qui dira, s'il est accepté : « *Le Président donnera la parole dans l'ordre qu'il estime adéquat pour le bon déroulement des débats* ». Cela signifie que le Conseil débattera d'un seul sujet à la fois, ce qui devrait rendre les débats plus clairs. Il faudra donc que les Conseillers demandant la parole indiquent, par un signe encore à trouver, s'ils veulent parler du même sujet. Si cela n'est pas le cas, la parole leur sera donnée après épuisement du premier sujet.

De plus, l'assemblée a sans doute remarqué que les séances du Conseil municipal ont tendance à s'allonger sensiblement ces derniers temps et à dépasser minuit. Il y a certainement plusieurs causes à cela, dont certaines ne sont pas maîtrisables par le Président. Toutefois, il pense que l'application plus stricte d'une autre partie de l'article 44 serait susceptible d'améliorer la situation. En effet, cet article stipule que « *le Président doit intervenir lorsque l'orateur s'écarte manifestement de l'objet de la discussion* ». Il lui semble que cela soit devenu assez souvent le cas. Il a déjà essayé d'appliquer ce principe à la Commission de l'urbanisme, ce qui lui a valu des regards noirs des personnes concernées. Mais il constate que si quelqu'un digresse trop et que le Président intervient, cela fait un mécontent. S'il n'intervient pas, cela fait 23 mécontents. Son choix est donc vite fait.

Le Président ne doute pas que la discipline que le Conseil ne manquera pas de s'auto-imposer sera amplement suffisante et qu'il n'aura pas à intervenir sur ce point.

M. FAVRE remercie pour les félicitations reçues pour sa présidence.

Il propose une modification de l'ordre du jour, soit au point 9 – Propositions des Conseillers municipaux, « remplacement de Mme CHEVALLAZ dans les différentes Commissions et représentations ».

Cette proposition n'appelle aucune remarque.

0. Prestation de serment de Mme Ruth LAWSON-WENGER

Après avoir prêté serment devant M. STEINER, Président, Mme LAWSON-WENGER rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal du 5 mai 2008

Page 174 – point 9.2 : Mme MAMIN-TISSOT souhaiterait que son intervention faite au nom du groupe PDC concernant le report du vote relatif au règlement du Conseil municipal soit mentionnée dans le procès-verbal.

Page 174 – avant dernier paragraphe : Concernant l'intervention de M. DETRAZ, M. TISSOT ne comprend pas le sens de la phrase concernant l'entretien des « rhodos » à la Campagne du Château.

Cette phrase sera modifiée comme suit : « *La cascade est également à l'abandon et la terre nécessaire pour les rhododendrons n'est pas entretenue. Il faut faire le nécessaire pour y remédier* ».

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention, avec les modifications demandées.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe que le tournoi de football prévu le 1^{er} juin dernier a été annulé, en raison des conditions météorologiques. La commune de Cartigny s'est engagée à organiser ce tournoi l'année prochaine.

Le Président signale que la votation populaire du 28 septembre 2008 est annulée. Les sujets prévus à cette date seront reportés au 30 novembre 2008.

Représentations du bureau :

1^{er} juin : Fête du 1^{er} juin au Port Noir.

14 juin : 10^e anniversaire du Judo Club Self-Défense du Grand-Saconnex.

Courriers reçus :

M. CUDRE donne lecture du courrier du 12 mai 2008 de Mme CHEVALLAZ annonçant sa démission du Conseil municipal (*annexe 1*).

Mme JEANDET donne lecture d'un courrier de Mme GOLAY du 28 mai 2008, signé par 10 personnes, concernant la parcelle 59, feuille 2 du Grand-Saconnex (*annexe 2*).

M. COMTE informe que l'autorisation de construire concernant cette parcelle sera soumise à la Commission de l'urbanisme, au point 6 de l'ordre du jour. Il propose donc de renvoyer ce courrier à ladite Commission.

Le Président signale que les Conseillers municipaux ont reçu avec la convocation un courrier et un e-mail de Mme JOBIN, concernant les problèmes de circulation au Grand-Saconnex. Deux autres e-mails sur le même sujet lui sont parvenus dernièrement. Ces courriers seront transmis au Conseil administratif pour traitement.

M. CUDRE donne lecture d'une lettre de Mme BURNIER-MEYLANDER du 8 mai 2008 concernant la sécurité routière au Grand-Saconnex (*annexe 3*), ainsi que de la pétition du 13 juin 2008 concernant une patrouilleuse scolaire à la route de Ferney (*annexe 4*).

M. PLEE signale qu'il donnera des informations concernant la problématique de la place Carantec sous le point 8.1, qui donnera peut-être quelques réponses à cette pétition.

M. FAVRE propose de traiter cette dernière sous le point 12 – Pétition. *Nota bene : ce point sera finalement traité au point 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.*

Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des Conseillers municipaux.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. PLEE:

Déprédations sur la commune : 17 cambriolages sont à déplorer sur la commune depuis la dernière séance du Conseil municipal, la plupart ayant eu lieu en plein jour. La police a dû intervenir à quatre reprises pour régler des conflits familiaux et a secouru une personne âgée à son domicile. Une voiture a été cambriolée mais le responsable a été immédiatement attrapé. Un locataire a fait intervenir la police car il était indisposé par l'odeur de cannabis provenant d'un appartement voisin.

De nouveaux tags sont à déplorer sur la fresque du bassin de natation. Le portail de la petite place de sports située derrière l'école de la Place a été arraché. Quatre petites fenêtres situées à la base du bâtiment de la Salle polyvalente du Pommier ont été cassées. Un feu a été bouté dans un container.

La société de sécurité privée a dû intervenir à trois reprises au Centre sportif du Blanché pour évacuer des groupes de personnes qui avaient franchi les grillages du stade, fermé le week-end lorsqu'il n'y a pas de matchs officiels. A ce sujet, M. PLEE annonce qu'il a pris contact avec le club de football pour mettre en place des équipes de surveillance qui pourront fonctionner le week-end, afin de permettre l'accès aux terrains pour les Saconnésiens.

Racovita : Les enfants roumains sont arrivés au Grand-Saconnex hier à 18h15. Ils logent dans les locaux PC de la Tour et M. PLEE espère qu'un maximum de personnes les rejoindra pour le repas officiel du lundi 23 juin prochain.

Sports : L'équipe junior de Ring-hockey est championne suisse et parmi cette équipe, il y a deux Saconnésiens.

Le Club des arts martiaux a réalisé quelques exploits le week-end passé. M. PLEE attend les résultats de la part du Président du club et les communiquera prochainement.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : L'Association secteur Attenville/Pommier a recouru contre l'autorisation de construire qui a été délivrée pour l'Eco-point à la rue Gardiol. Ce recours a été déposé le 16 mai dernier.

L'autorisation de construire pour l'Eco-point du Jonc semble suspendue en raison d'un recours du WWF contre le constat de nature forestière, qui limiterait la forêt côté parc plutôt que côté chemin. En l'état, la demande d'abattage de deux petits arbres qui accompagnait la demande d'autorisation de construire risque d'être remise en question si jamais la nature forestière devait être définie jusqu'au chemin. L'autorisation délivrée par le Département pourrait alors être remise en cause.

Le Conseil administratif a reçu en consultation le PLQ pour le projet « Morillons-Parc ». La réponse du Conseil administratif a été que la Commission d'urbanisme qui a évoqué ce projet a indiqué qu'aucun aménagement n'avait été prévu à cet endroit dans le cadre du plan directeur communal.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

L'autorisation de construire a été délivrée pour deux immeubles sur trois dans la zone A du Pommier. Il reste à recevoir une dernière autorisation pour que l'un des immeubles qui est partagé entre deux propriétaires puisse se construire dans sa totalité.

Une autorisation de construire a également été délivrée pour un immeuble de 37 logements au chemin des Fins. Avec l'autorisation délivrée précédemment, c'est un total de 64 logements qui devraient être construits.

Transports et mobilité: Le contrat « Mobility » a enfin pu être signé. Une voiture sera stationnée dans la partie basse du parking de l'école de la Tour, côté chemin François-Lehmann.

Le Conseil administratif a eu le plaisir de rencontrer M. GOUMAZ, Directeur général de la Fondation des parkings, avec lequel il a pu évoquer différentes problématiques d'infrastructures majeures au Grand-Saconnex. A l'occasion de cette discussion, M. GOUMAZ a confirmé que la Fondation des parkings a toujours été favorable et reste favorable à un P+R qui pourrait être construit au niveau de l'échangeur de Ferney.

Domaine public : La commune a fait une proposition à la CIA pour partager de façon définitive l'entretien des plates-bandes du Pommier et espère que la CIA l'acceptera.

Routes et assainissements : Les travaux pour l'aménagement d'un trottoir au chemin du Jonc et au chemin Attenville ont commencé le 9 juin. La première phase qui durera quatre semaines concernera l'aménagement d'un trottoir et de places de stationnement sur le chemin du Jonc. La deuxième phase qui débutera le 16 juillet pour environ trois semaines sera consacrée à l'aménagement d'un trottoir sur le chemin Attenville. Ce dernier sera mis en sens unique montant pendant ces travaux.

Environnement : La commune a enfin reçu une partie des mini-centres de tri qui devraient agrémenter et faciliter le tri des déchets à l'occasion des manifestations communales, notamment la Fête des écoles du week-end prochain.

Développement durable : L'Agenda 21 sera abordé au point 6 de l'ordre du jour.

Avec l'accord et le soutien du groupe de travail, le Conseil administratif a décidé d'adhérer à la Charte internationale de la marche, qu'il joindra au procès-verbal (*annexe 5*). Cette charte va tout à fait dans le sens des mesures que le Conseil administratif entend prendre dans le cadre de la Cité de l'énergie et de l'Agenda 21, notamment en regard du suivi que la commune doit donner au Plan directeur communal des chemins pour piétons et vélos ainsi qu'à la mobilité douce en général.

M. COMTE annonce avec fierté que la commune a obtenu le label « Cité de l'énergie ».

Communications de Mme BÖHLER :

Dates à retenir :

2 octobre (date à confirmer) : séance d'information avec Mme Nicole SURCHAT-VIAL, responsable du projet d'agglomération du Département du territoire.

3 octobre : Vernissage de l'exposition de photographies organisée par la commune.

7 octobre : Film d'Al Gore « Une vérité qui dérange », suivi d'un débat auquel participera M. Claude HAEGI, Président de la Fondation européenne pour le développement durable ainsi que M. Pierre ECKERT.

Du 8 au 11 octobre : Festivire : Festival du rire, avec la participation de M. Bob BARBEY, les frères Taloché et Mme Arianne BOREL.

Personnel communal : Le Conseil administratif a le regret d'annoncer le départ de M. Alain AUBRY, du Service des parcs. Une annonce a déjà paru pour son remplacement.

Commission sociale et parascolaire : En réponse à la question de la Commission relative au taux de chômage au Grand-Saconnex, Mme BÖHLER indique qu'il est de 4,7 % à fin avril 2008. Le chiffre à fin 2007 était de 5,3 %. Le Grand-Saconnex est l'une des communes où le taux baisse le plus rapidement. La moyenne cantonale est de 5,8 %.

Evolution de la population saconnésienne : Les statistiques demandées ont été déposées ce soir sur les places des Conseillers municipaux. Les statistiques du troisième trimestre seront fournies pour la séance du mois d'octobre.

MGS Grand-Saconnex : Le Président du nouveau club est M. Claude OSINI. M. Carlo LAMPRECHT est quant à lui Président d'honneur.

Euro 2008 : L'équipe tchèque s'est entraînée au Stade du Blanché hier. Toutes les personnes présentes ont relevé sa très grande gentillesse. Malheureusement, l'air du Grand-Saconnex ne lui a pas porté bonheur.

Soirée littéraire du 22 mai : Cette soirée a rencontré un très grand succès et la salle était comble.

Assises du sport : La date retenue est le samedi 30 août 2008, de 8h30 à 12h00.

Cours de français et d'intégration : Avec le concours de l'Université ouvrière de Genève, ces cours seront organisés pour les habitants de la commune. Le but est de favoriser l'intégration sociale, culturelle et citoyenne des personnes migrantes, tout en apprenant le français.

Action « Bike to work » : La commune participe à cette action. A ce jour, il est à relever un vol plané, un genou ébréché, beaucoup de ressentiment négatif envers les automobilistes qui ne respectent pas les cyclistes, mais également contre les autres cyclistes qui respectent rarement le code de la route.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant la pétition d'A Gauche Toute : «Non au parking sauvage dans le Parc Sarasin ».

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, **ce rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Mme BÖHLER rappelle que lors de la discussion de la Commission avec M. MEMBREZ, il avait été question de créer un groupe de travail qui se réunirait pour parler du parc Sarasin. Ce groupe serait composé de deux membres de Geneva-Palexpo, de deux membres représentant la mairie, dont un Conseiller administratif et de deux membres du Conseil municipal. Une première réunion est prévue soit le 28 août, soit le 4 septembre.

Le Président annonce que le bureau propose que le Conseil municipal soit représenté par le Président de la Commission d'urbanisme et le Président du Conseil municipal. Toutefois, lui-même ayant les deux fonctions, il propose que M. CUDRE, Vice-président, prenne cette représentation.

Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque. MM. STEINER et CUDRE sont donc désignés pour faire partie de ce groupe de travail.

4.2 Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire sur les « groupes d'échanges structurés pour chercheurs d'emploi ».

En l'absence de M. POMATTO, Mme JEANDET, Présidente de la Commission, donne lecture du rapport.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

4.3 Rapport du groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal.

M. CUDRE donne lecture de son rapport.

M. MARGUET est surpris du fait qu'il soit demandé au Conseil municipal de voter un rapport concernant un règlement qui ne sera lui-même voté qu'en septembre, alors que le règlement définitif n'a pas été soumis aux Conseillers municipaux.

M. ECKERT relève qu'il n'était plus présent lors du vote du rapport. Après discussion avec son groupe, il informe que ce dernier est sceptique sur le traitement des indépendants, notamment sur le fait qu'ils soient auditeurs. Il propose donc que le groupe de travail se réunisse une nouvelle fois pour traiter ce sujet.

Le Président met au vote cette proposition, qui est acceptée par 18 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention.

Le rapport est transformé en rapport d'information, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.

4.4 Rapport de la Commission sécurité, police relatif aux indemnités 2009 de la Compagnie des Sapeurs-pompiers.

Le Président cède la présidence à M. CUDRE.

M. STEINER donne lecture de son rapport.

M. BALMER, en sa qualité de Président de la Commission, a été surpris, voire fâché, que le texte lu ce soir ne soit pas le reflet exact de ce qui avait été décidé en Commission, à savoir de joindre au rapport le tableau des indemnités. Il s'agit une fois de plus d'un refus de transparence, alors qu'il s'agit de voter un rapport sans tableau annexé, ce qui n'a aucun sens et qu'il faudra attendre le procès-verbal de la séance pour prendre connaissance de ce tableau. Par souci de cohérence, il propose de reporter le vote de ce rapport une fois que le procès-verbal sera diffusé afin que chacun puisse voter en toute connaissance de cause.

A la question de M. STEINER, M. CUDRE, ancien Président de la Commission, indique que ce tableau n'était jamais joint au rapport mais que toutes les informations étaient données lors du Conseil municipal.

M. PLEE indique qu'il peut donner les tarifs en question, soit maintenant soit à huis clos.

M. TISSOT relève que le rapport indique que les tarifs seront communiqués par l'Administration aux intéressés. Il demande si cela a été fait.

M. PLEE répond par la négative car il faut d'abord que le Conseil municipal approuve ces tarifs.

M. EYA NCHAMA propose que dans le futur, ce genre de rapports soient traités à huis clos, pour éviter tout problème.

Mme JEANDET indique que c'est le bureau qui a décidé de ne pas annexer ce tableau, par souci de confidentialité.

M. BALMER pense que pour cette fois, ce rapport peut être traité à huis clos mais à l'avenir, il préférerait que les rapports tels que votés en Commissions ne soient pas modifiés après coup.

M. ORSINI demande quelle est la compétence du bureau pour modifier un rapport.

M. CUDRE explique que le rapport en lui-même n'a pas été modifié. L'annexe n'a simplement pas été jointe.

Le Conseil municipal décide de traiter ce point à huis clos, lors duquel M. PLEE pourra donner toutes les informations utiles.

M. CUDRE rend la présidence à M. STEINER.

4.5 Rapport d'information du délégué auprès de l'Association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita.

M. BOURQUIN donne lecture de son rapport.

M. ECKERT signale qu'il est également délégué auprès de cette Association mais qu'il n'a malheureusement pas pu assister à l'assemblée générale. Il remercie M. BOURQUIN d'avoir écrit ce rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION

5.1 Cautionnement de la Commune du Grand-Saconnex en faveur de la Fondation communale pour le logement auprès des banques.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE explique qu'il s'agit de renouveler le cautionnement de la commune auprès de la Fondation communale pour le logement jusqu'au 31 décembre 2016. Passé cette date, une décision devra être prise soit pour renouveler l'emprunt, soit pour le rembourser.

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de garantir le remboursement des prêts accordés par les banques à la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement sur les immeubles sis chemin Auguste-Vilbert 64-66 et chemin Edouard-Sarasin 52-52 bis, jusqu'à concurrence de CHF 3'593'040.-- ainsi que les intérêts courus non payés, soit au maximum CHF 3'650'000.-- ;*
2. *d'accorder cette garantie de paiement pour une durée de 8 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;*
3. *de mentionner ce cautionnement simple en pied de bilan.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1 Nomination du caporal Alain DUCHOUD au grade de Lieutenant.

M. PLEE informe que M. DUCHOUD a réussi brillamment ses examens d'officier. Conformément à la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal doit donner un préavis consultatif sur cette nomination.

Cette nomination est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6.2 Autres propositions :

M. PLEE propose formellement que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse demain pour étudier la rénovation de l'Ancienne Mairie et l'aménagement de la zone nord du Pommier. Il a l'accord de M. POMATTO pour faire cette proposition et une pré-convocation a déjà été envoyée aux Commissaires.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

M. COMTE propose à la Commission d'urbanisme de se réunir pour étudier quatre demandes en autorisations de construire dont les demandes de dérogation doivent obtenir l'aval du Conseil municipal. Il présente ces requêtes à l'écran (chemin de Bonvent, construction de 4 villas – chemin des Coudriers, construction d'habitats groupés – chemin E.-Sarasin, démolition de la maison existante, construction de 4 maisons mitoyennes – chemin J.-Attenville, construction d'habitats groupés).

M. ECKERT pense que le courrier de Mme GOLAY lu en début de séance pourra être joint au dossier concernant le chemin des Coudriers. Il souhaite que le Conseil administratif ou la Commission réponde clairement à ces personnes qu'il y a un plan directeur communal et que les zones concernées resteront en zone villas, même si cette dérogation est acceptée.

M. COMTE propose également que la Commission d'urbanisme étudie le nouveau projet de modification des limites de zones au chemin Auguste-Vilbert, qu'il présente à l'écran. Le projet a été modifié car le Département a décidé d'annuler la modification concernant le côté « Jura » du chemin A.-Vilbert, qui restera en zone 5.

A la question de M. BALMER sur les délais de réponse concernant ces cinq dossiers, M. COMTE indique que chacun d'eux fera l'objet d'une demande de délai auprès du Département, en raison des vacances d'été.

M. COMTE présente ensuite à l'écran le travail du groupe « Agenda 21 », qui sera présenté à la population mercredi soir prochain (*annexe 6*).

M. ECKERT précise que le groupe essaiera non seulement de collecter les avis des associations et des entreprises, mais également de définir des actions concrètes chiffrées. Un projet de délibération sera probablement déposé au mois de décembre 2008, pour des actions qui devraient se concrétiser les deux années qui suivent.

M. TISSOT croit comprendre d'après cette présentation que le maintien de la zone agricole au Grand-Saconnex est un point important. Il constate cependant une contradiction, par l'acceptation du procès-verbal du 5 mai dernier, notamment le dernier alinéa de l'annexe 14 concernant ces mêmes parcelles agricoles « *le déclassement de la zone agricole en zone sportive doit être aussi entrepris en amont de toutes démarches* ». Il se demande donc si c'est un vœu pieux de maintenir une zone agricole au Grand-Saconnex ou si cet Agenda 21 est une pure hypocrisie !

M. COMTE explique que ce sujet a été largement débattu au sein du groupe de travail « Agenda 21 ». La mesure telle qu'elle est explicitée dit « maintien de surfaces agricoles vivantes ». Cela veut bien dire que la commune ne renie pas son plan directeur communal là où il prévoit des extensions sportives ou de verdure. Il n'est pas question de remettre en cause le travail qui a été fait dans le cadre du plan directeur mais bien d'avoir une attention toute particulière sur le caractère vivant des zones agricoles qui restent telles qu'elles sont prévues dans le plan directeur.

M. TISSOT pense qu'il y a incompréhension sur ce que signifie « agriculture ». Agriculture signifie qu'il y a une personne qui s'appelle un agriculteur qui vit de son travail. S'il entend bien la proposition faite, il s'agit de subventionner une personne pour donner l'impression qu'il est un agriculteur sur sa commune. A son avis, cela n'est pas conséquent.

M. COMTE pense que l'inquiétude de M. TISSOT est légitime. Il espère que la commune aura la qualité pour défendre le travail de M. Daniel TISSOT, agriculteur, et si elle n'avait pas cette ferme volonté, elle n'aurait jamais mis cette invite dans le cadre des mesures du groupe de travail « Agenda 21 ». Cette mesure n'a pas le but de désavouer le travail de l'agriculteur, mais bien au contraire de le soutenir le plus longtemps possible.

M. EYA NCHAMA souhaite des explications concernant le délégué communal.

M. COMTE explique que l'idée est d'avoir une personne ou un groupe de personnes qui ait une attention par rapport au développement durable et sur le suivi des mesures de l'Agenda 21. C'est une structure qui doit être organisée au niveau de l'Administration communale.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE n'a aucune information à donner car le Conseil administratif n'a reçu aucune réponse à ses courriers concernant le tram et la route des Nations.

8. QUESTIONS

8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Question de M. DETRAZ concernant les chantiers commencés mais non terminés par le Service des Parcs : M. PLEE indique que le mois d'avril a été extrêmement pluvieux. Selon Météosuisse, les précipitations ont atteint au mois d'avril entre 175 et 250 % de la normale saisonnière. Cela explique le retard qui a été pris dans différents chantiers, le travail du service des parcs étant bien entendu conditionné par la météo. Dans le détail :

- les copeaux qui se trouvaient au château ont été offerts à la commune par une entreprise. La météo a récemment permis d'étendre ces copeaux sous le gros chêne pour le protéger ;
- concernant le bac en face de la route de Colovrex 6, décision a été prise de couper tout ce qui s'y trouvait implanté, afin d'améliorer encore la visibilité des automobilistes sur le passage-piéton qui se trouve sur la droite. Le 28 mai, un nouveau massif de fleurs basses a été planté à cet emplacement ;
- concernant le triangle en face de la boulangerie, ce chantier impliquait de la maçonnerie, travaux qui requièrent une météo clémente. De plus, une énorme quantité de béton a été découverte dans ce triangle, vraisemblablement abandonnée là suite à la construction d'immeubles dans le voisinage. Malgré tous ces avatars, les travaux ont été terminés la semaine dernière ;
- toujours en raison de la pluie, le Service des parcs n'a pas pu planter les arbustes prévus le long du café du Raisin. De plus, il a dû faire face à une surprise de mauvais augure : cette plante-bande était remplie de liserons et a dû être traitée. Un délai de 3 semaines après le traitement est ensuite obligatoire avant de pouvoir planter. Ce travail sera effectué durant le mois de juin.

De manière générale, le Service des parcs a dû intervenir sur différents chantiers comme, par exemple, la réfection de la campagne du Jonc (qui a pris deux semaines de travail à trois personnes) ou encore le déblaiement des déchets qui encombraient la clôture du parc du Château, en bordure de la route de Ferney (à ce seul endroit, 90 mètres cube de déchets ont été évacués). Ces travaux étaient nécessaires pour permettre la réfection de la clôture en question.

Question de Mme MOTTET concernant un mobile-home régulièrement stationné au chemin François-Lehmann : M. PLEE explique que le stationnement de ce genre de véhicule est autorisé sur la voie publique, dans les cases prévues à cet effet, mais il doit être déplacé toutes les 24 heures, dimanches et jours fériés non compris. Si la zone de stationnement est limitée, il va de soi que le conducteur doit s'y conformer.

Les ASM ont constaté, lors de leurs derniers contrôles, que ce véhicule est déplacé régulièrement. De plus et contrairement à ce qui a été dit, son conducteur a été verbalisé à plusieurs reprises, pour différents motifs.

Questions de M. ORSINI et de M. SCHIAU relatives aux barbecues de la campagne du Jonc :

M. PLEE relève que, comme le montrent ces deux questions, les avis sont partagés puisque M. SCHIAU proposait d'enlever les grills mis à disposition alors que M. Orsini proposait pour sa part d'en augmenter le nombre ! Le Conseil administratif est parti du principe de procéder à différentes mesures – qui ont été présentées lors du Conseil municipal du 5 mai dernier – et de laisser pour l'instant les grills en l'état. En fonction de la manière dont évoluera l'utilisation du lieu, d'autres mesures pourraient être prises, qui pourraient être soit un enlèvement pur et simple des grills, soit leur rénovation.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

Question de M. PORTIER concernant la possibilité de modifier le prochain plan de la commune en enlevant les points de récupération de l'école de la Place et du Centre sportif du Blanché : M. COMTE explique que des problèmes techniques sont survenus chez l'imprimeur lors de l'impression dudit plan. Ces problèmes expliquent notamment que le sigle relatif aux bâtiments religieux ait disparu, alors qu'il était visible sur le bon à tirer signé par la commune. Le plan sera réimprimé gratuitement par l'imprimeur et la légende sera modifiée selon la suggestion de M. Portier, en indiquant que les logos représentant des hérissons concernent *soit* un Eco-point, *soit* une déchetterie, *soit* un point de récupération.

Question de M. PORTIER concernant une modification des présélections du carrefour chemin Sarasin/route de Ferney : M. COMTE relève qu'en premier lieu, le phénomène décrit ne semble pas fréquent au point qu'une intervention soit indispensable. En tout état de cause, les flux de trafic sont très différents d'un moment à l'autre de la journée, les comptages réalisés par l'OCM le démontrent. Ainsi, un aménagement physique qui voudrait privilégier la présélection pour tourner à droite se ferait au détriment de la file centrale ou de la file permettant de tourner à gauche qui, à d'autres moments de la journée, sont les plus utilisées ! Une autre possibilité d'intervention serait d'agir sur la durée des phases vertes, pour faire en sorte que le trafic s'écoule mieux et plus rapidement. Il faut rappeler à cet égard que toutes les capacités de ce carrefour sont utilisées à 100% et que la priorité des phases de la signalisation lumineuse est accordée à la route de Ferney.

M. PORTIER est surpris par cette réponse car après s'être rendu sur place avec les ASM, ces derniers lui ont suggéré de faire cette proposition !

Question de Mme MOTTET relative aux déplacements des bacs à fleurs au chemin Fr.-Lehmann, pour éviter que les voitures ne frôlent les gens en bas de l'escalier : M. COMTE annonce qu'il n'est pas possible de déplacer les bacs à fleurs à l'endroit souhaité car ils gêneraient l'accès à deux cases de stationnement privées, situées sur la droite et la gauche de l'escalier en question. A noter qu'une demande de marquage d'un passage-piéton à cet endroit a déjà été effectuée par la commune en 2006. L'OCM avait refusé d'entrer en matière, en informant qu'il faudrait entreprendre des travaux sur ce tronçon au vu de la configuration présente (pas de trottoirs) et faire, par la suite, des propositions cohérentes. Si une nouvelle étude de ce tronçon devait être faite, cette demande serait bien entendu intégrée.

Question de M. PORTIER concernant une information aux utilisateurs de l'Eco-point des Burgondes : M. COMTE indique qu'un article est prévu dans le GSI de fin août en signalant l'interdiction de déposer, notamment, les objets encombrants et les ordures ménagères dans les Eco-points. De plus, dans le cas des Burgondes, un document d'information pourrait être distribué dans les boîtes aux lettres des habitations proches et des Missions, mais il n'est pas sûr que cela soit la bonne solution.

De manière plus générale, le Conseil administratif entend organiser en automne ou en début d'année prochaine une opération ciblée sur la récupération des déchets et du respect dû aux Eco-points, en travaillant à la fois avec le GSI et une surveillance accrue de la part des ASM et en essayant d'être dans un premier temps préventifs et dans un second temps dissuasifs et d'amender si vraiment les gens ont de la peine à comprendre.

Question de Mme GIROD concernant la possibilité d'acquérir des Retricycles : M. COMTE relève que le Conseil municipal a été informé récemment que le Conseil administratif avait développé, avec l'aide de l'Administration, différentes mesures afin d'améliorer la situation concernant la récupération et le tri des déchets lors de manifestations. A cet effet, la commune a acheté quatre « mini-centres de tri » qui peuvent être déplacés et qui seront dès lors utilisés lors des différentes manifestations communales.

Concernant les Retricycles, la commune n'en possède pas. En effet, un essai avait été effectué dans le passé, dont les résultats étaient plutôt décevants. C'est la raison pour laquelle il n'est pas prévu d'acquérir des Retricycles dans le cadre du concept de récupération et du tri des déchets lors de manifestations.

Mme GIROD aimerait savoir en quoi les tests effectués étaient négatifs.

M. COMTE explique que les Retricycles sont des objets encombrants et peu maniables et lors de grandes manifestations sous la tente de Fête, il a été difficile de les déplacer entre les tables. Le deuxième problème réside dans le fait que des transbordements sont nécessaires à partir des sacs du Retricycles sur un point de récupération plus important.

Proposition de Mme POGET-MORENO d'installer des patères au dernier étage de l'Espace Pom' : M. PLEE explique que compte tenu de l'absence de renforts dans les parois en placoplâtre, la pose durable de patères est impossible. Un portemanteau à double hauteur de patères (enfants et adultes) a été commandé.

Proposition de Mme GIROD pour que la régie soit présente lors de la visite de la Ferme du Pommier, dans le cadre de la visite des bâtiments communaux : M. PLEE indique qu'à priori, une visite des locaux mis à disposition des scouts et des étudiants ne pose pas de problème et sera intégrée à la visite des bâtiments communaux, agendée au 15 septembre 2008. En revanche, la visite des bâtiments communaux ne se fera pas en présence d'une régie quelconque, la commune étant propriétaire des lieux.

Proposition de M. DETRAZ concernant l'accès dangereux à l'aula du Pommier : M. PLEE signale que les deux luminaires défectueux ont été renvoyés il y a 5 mois chez le fournisseur qui les a envoyés en Allemagne chez le fabricant. Il s'agit de luminaires très particuliers, très peu gourmands en énergie; dès lors toute intervention est très spécialisée et ne peut pas être effectuée par n'importe qui.

Suite à différentes relances, il a été constaté que les luminaires avaient été égarés !! Le fournisseur vient de livrer deux nouveaux luminaires qui seront prochainement installés par l'électricien en charge des bâtiments.

Proposition de M. DETRAZ pour l'installation d'une seconde balançoire au parc des Délices : M. PLEE explique qu'après vérification faite sur place, les dimensions de la plate-forme actuelle ne permettent pas d'agrandir la balançoire existante ou d'en placer une deuxième, selon les dimensions de sécurité en vigueur. Il faudrait dès lors envisager de reconfigurer l'ensemble de la place de jeu, voire d'agrandir la plate-forme. Il s'agirait là de travaux très lourds et coûteux, qui paraissent démesurés par rapport à l'intérêt de la mesure proposée.

Proposition de M. DETRAZ pour que le Service des parcs terminent les chantiers commencés : M. PLEE indique que ce Service fait son maximum pour que l'ensemble du territoire communal soit harmonieux, ce qui semble être le cas à en croire les nombreuses réactions positives qui parviennent en mairie concernant la décoration et l'entretien des espaces verts et fleuris. Malheureusement, comme expliqué précédemment, les conditions météo peuvent parfois entraver le travail planifié.

Il faut savoir que le chef du Service des parcs s'est passé de sa pause de midi, après avoir entendu moult critiques, pour essayer de rattraper un peu le retard concernant la tonte des différents parcs.

Propositions de M. DETRAZ pour divers travaux à la campagne du Château : M. PLEE explique que grâce aux mesures entreprises, la campagne du Château redevient progressivement un parc accueillant et non plus un lieu de trafic de drogue. Différentes souches, datant de plusieurs années pour certaines, ont été enlevées récemment. Les terres ont été remises en place depuis, les ornières rebouchées et la surface a été ressemée d'herbe. Cette zone sera fermée et protégée pendant la fête des écoles, pour protéger les jeunes pousses de gazon.

Un document prévoyant un réaménagement complet de cette campagne est pendant devant la Commission des bâtiments et emplacements communaux depuis de longs mois. Dans l'attente des décisions de fond qui doivent être prises à ce sujet, il est légitime que le Service des parcs ne se lance pas dans des travaux de grande envergure, qui pourraient devoir être défaits suivant les décisions prises.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

Proposition de M. DETRAZ qui reprend celle de M. PORTIER concernant la barrière le long de la route de Ferney : M. PLEE informe que cette barrière est maintenant réparée. Cette réfection a été faite à une hauteur de 1,80 m. vu l'état du grillage et la nécessité d'entreprendre le nettoyage du sous-bois. Il était prévu de refaire le barreaudage manquant sur le muret en pierres. Toutefois, suite à un accident, il a fallu refaire le grillage situé sur la gauche du portail, travail qui n'était pas prévu. Ces travaux seront réceptionnés le 23 juin prochain.

Propositions de Mme AMMANE et de M. DETRAZ concernant une patrouilleuse scolaire à la place Carantec : M. PLEE rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place, composé des différents membres de l'Administration, de l'APE, d'une personne membre des associations de quartiers et des trois membres du Conseil administratif, pour chercher des solutions concrètes aptes à sécuriser les routes, toute l'année à toute heure. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises et une prochaine réunion est prévue demain. 14 mesures avaient été décidées et ont été communiquées lors des séances du Conseil municipal et de Commissions.

Les efforts de la commune ne sont toutefois pas toujours relayés par les acteurs de la société civile ou par les principaux intéressés. Par exemple, la commune a lancé une enquête sur des lignes Pedibus et 5 lignes ont été identifiées, qui pourraient être créées et exploitées dès la rentrée. La commune a donc convié 14 parents qui avaient répondu au questionnaire et qui s'étaient dit intéressés par la création de telles lignes : aucun parent n'est venu et aucun n'a pris la peine de s'excuser... Des bonnes intentions aux actes, il y a parfois un fossé infranchissable.

Le Conseil administratif a examiné très attentivement la problématique des passages-piétons de la place Carantec. Ce dernier entend souligner que de son point de vue, ce n'est pas le passage le plus dangereux de la commune. Nonobstant, il a été demandé aux ASM de procéder à une surveillance en civil du passage-piéton situé devant la BCGe. Le résultat de cette surveillance a été communiqué lors du dernier Conseil municipal, duquel il ressort que plus que des voitures indisciplinées, ce sont surtout des piétons indisciplinés qui ont été repérés. Sur cette base, le Conseil administratif a proposé que les ASM donnent des cours de prévention routière dans les écoles. Toutefois, bien qu'ayant obtenu l'accord du DIP, la police – qui a annulé les cours de prévention routière pour cause d'Euro 2008 – vient de refuser l'autorisation de donner de tels cours. La Cheffe de la police a cependant garanti que les élèves concernés recevraient les cours de la brigade d'éducation et de prévention à la rentrée.

Cet autre exemple démontre que les initiatives du Conseil administratif ne sont pas toujours couronnées de succès, sans que cela puisse lui être reproché.

Pour faire suite à une proposition de M. ORSINI, le Conseil administratif a souhaité approfondir un peu plus la problématique du passage-piéton en question. Pour ce faire, il a mandaté le bureau CITEC, qui a rendu un rapport très complet à la fin du mois de mai après avoir fait une analyse complète de la situation, avec les quatre recommandations suivantes :

1^e recommandation : intervenir sur la programmation des feux

Pour le passage piétons numéro 1, situé devant la BCGe, CITEC recommande soit d'augmenter le temps vert clignotant à 6 secondes (contre 3 actuellement), soit de prévoir un temps vert piéton de 19 secondes. Le temps vert piétons mesuré par CITEC est de 15 secondes actuellement, alors que selon les données de l'OCM, il est de 16 secondes. On peut supposer que le chiffre de l'OCM est plus précis qu'un relevé manuel. Il faut donc souligner que le temps de traversée actuelle se situe dans le haut de la fourchette admise par l'OCM, puisque pour un passage piétons d'une telle longueur, l'OCM admet un temps vert piétons compris entre 12 et 16 secondes. Cette proposition sera cependant relayée une nouvelle fois auprès de l'Office cantonal de la mobilité.

Alternativement, CITEC propose d'autoriser un « conflit » entre le « tourner à gauche » depuis le chemin Edouard-Sarasin et le passage piéton 1, en implantant un feu signalant le danger aux automobilistes. Le Conseil administratif est plutôt dubitatif quant à cette proposition, qu'il n'estime pas de nature à améliorer la sécurité des piétons.

2^e recommandation : signaler la présence de l'école

Un panneau signalant l'école Place est déjà positionné sur le chemin Edouard-Sarasin, peu après que les voitures aient tourné à droite depuis la Route de Ferney. CITEC propose toutefois d'implanter un autre panneau, plus en amont, sur la route de Ferney, qui avertirait l'automobiliste du fait qu'il entre dans une zone avec une école et cela de manière plus anticipée. Cette proposition aussi va être relayée auprès de l'OCM.

3^e recommandation : modifier les aménagements

Il s'agirait là d'élargir le terre-plein central à 2 mètres (elle fait moins de 1,50 mètres actuellement) afin de proposer un vrai refuge piéton. Pour réduire les traversées sauvages de la route de Ferney par les passagers descendant des bus TPG. CITEC propose de déplacer l'arrêt de bus à proximité du carrefour avec la route de Colovrex. Simultanément, le « tourner à droite » depuis la route de Colovrex sur la route de Ferney (devant le pressoir) devrait être supprimé.

Le Conseil administratif n'entend pas suivre cette 3^{ème} recommandation. En effet, l'ensemble de la place devra être réaménagé à long terme, en lien avec le passage du tram. De plus, il s'agirait là de travaux extrêmement coûteux, dont les conséquences n'ont pas à notre sens été étudiées dans le détail par CITEC (par exemple, il arrive que deux bus doivent stationner l'un derrière l'autre à l'arrêt de bus. En remontant celui-ci plus en amont de la route de Ferney, le deuxième bus obstruera tout le carrefour pendant le temps d'arrêt !).

4^e recommandation : faire appel à un moyen humain

CITEC relève que la présence d'une patrouilleuse sur le passage 1 pourrait – au conditionnel ! - diminuer les incivilités constatées. Toutefois, CITEC ajoute que cette patrouilleuse ne fera que renforcer la signalisation lumineuse en place et que son rôle ne se bornerait à guère plus qu'à appuyer sur le bouton d'appel piétons lorsque ceux-ci se présenteront pour traverser. La situation pourrait être différente si l'on décidait d'autoriser le conflit entre le tourner à gauche depuis Sarasin avec le feu vert du passage piétons numéro 1. Dans ce cas, dit CITEC, le rôle de la patrouilleuse serait plus important et protégerait réellement les enfants de la circulation.

Le Conseil administratif partage ces réticences. Concrètement, il est déjà difficile d'imaginer où se tiendra la patrouilleuse : d'un côté de l'îlot, de l'autre, sur l'îlot ? Parfois au milieu, parfois d'un côté, parfois de l'autre ? De plus, que fera t-elle lorsque le feu passe au rouge ? Si elle rejoint un côté du passage alors qu'un piéton est encore sur le passage, elle ne servira à rien ! Si elle reste sur le passage aussi longtemps que quelqu'un s'y trouve mais alors que le feu est passé au rouge, elle sera elle-même en infraction et son attitude sera tout sauf pédagogique !!! Enfin, une patrouilleuse ne déploierait ses effets que pendant les heures d'aller et de retour de l'école. Qu'en serait-il aux autres périodes de la journée ou les autres jours de la semaine ?

Le Conseil administratif a également demandé l'avis de la police à ce sujet. La Brigade d'éducation et de prévention a répondu, par la voix du Brigadier Jean-Bernard Cudre, responsable de la brigade. Celui-ci a précisé qu'il n'y avait « pas de raison de doubler les feux par la présence d'une patrouilleuse » et que la brigade donnait « un avis défavorable à chaque fois que le passage est déjà sécurisé par des feux piétons ».

Ainsi, au vu des différentes autres mesures qui sont prévues sur ces passages piétons, au vu aussi des autres actions nécessaires en matière de sécurité routière sur la commune, le Conseil administratif maintient son préavis négatif quant à l'idée de poster une patrouilleuse scolaire sur le passage piétons de la place Carantec.

M. BALMER rappelle que la Commission routes, circulation, mobilité avait évoqué la possibilité de poster, à titre provisoire, une des patrouilleuses scolaires du chemin du Pommier. Il demande si le Conseil administratif a étudié cette piste plutôt que de faire de grandes élucubrations théoriques relativement peu compréhensibles. Pourquoi ne pas faire cet essai et faire le bilan par la suite ?

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

M. PLEE explique que le Conseil administratif a préféré opter pour une étude faite par un bureau indépendant.

M. BALMER peut citer maints exemples en Ville de Genève où des patrouilleuses scolaires doublent des passages-piétons protégés.

M. PLEE relève qu'il ne s'agit que de préavis.

M. DETRAZ pense que si le Conseil administratif n'avait pas l'intention de mettre une patrouilleuse à cet emplacement, il aurait pu se passer de toute cette étude, par le fait que la conclusion de tout cet exposé est : vous ne faites rien... ! Les améliorations proposées par les experts ne font pas l'objet d'une proposition concrète du Conseil administratif qui dirait qu'il va proposer ou envisager ou financer ces améliorations. Il souhaite avoir une réponse positive des intentions du Conseil administratif par rapport aux propositions en question, à savoir s'il va les mettre en chantier, s'il va les soutenir et s'il va contacter l'Etat pour qu'il les finance. En Commission, un message relativement clair a été donné, à savoir que l'Etat n'a aucun financement pour les trois prochaines années pour travailler sur les routes cantonales. Il aimerait vraiment que le minimum proposé par les experts soit concrétisé par le Conseil administratif.

De plus, il souhaite que le Conseil administratif donne ce compte-rendu aux pétitionnaires et réponde à ces gens. Cela ne sert à rien de renvoyer cette pétition en Commission car il est très compliqué de pouvoir débattre après l'exposé brillant du Conseil administratif.

M. PLEE rappelle qu'il a indiqué pendant son exposé les propositions de CITEC que le Conseil administratif souhaite relayer auprès de l'OCM. Il est clair qu'il ne peut suivre l'aménagement proposé avec l'élargissement de la berme centrale, le recul de l'arrêt de bus, le fait de fermer le petit passage du pressoir, car il vaut mieux attendre que tout le réaménagement de la place de Carantec soit envisagé de manière précise avec le passage du tram, car ces aménagements sont coûteux.

Mme POGET-MORENO a bien compris l'étude de CITEC et la fin de non recevoir pour une patrouilleuse. Toutefois, elle n'a pas bien compris la conclusion et aimerait avoir des éléments clairs d'une conclusion et d'un projet qui répondent aux demandes des pétitionnaires et d'autres personnes qui ont écrit des courriers à ce sujet.

M. PLEE rappelle que le groupe de travail sur la sécurité routière se réunit demain, qui débattera sur ce sujet. Il fera part au Conseil municipal des pistes trouvées.

M. ORSINI pense que le Conseil administratif a pris la bonne décision en demandant un avis extérieur. Le résultat est plutôt positif. Il est d'avis de transmettre ce dossier au Conseil administratif et de ne pas y consacrer plus de temps en Commission.

Mme AMMANE remercie le Conseil administratif pour cette étude. Elle a appris que cette demande de patrouilleuse a été faite depuis déjà longtemps et qu'à l'époque, M. GARDET y avait déjà répondu négativement. A l'heure actuelle, il y a des pétitions de parents. Elle se demande si toutes les dépenses faites pour cette étude n'auraient pas pu servir pour faire un test durant un mois. Elle propose que ce sujet soit réétudié par la Commission routes, circulation, mobilité car elle ne laissera pas tomber.

Le Président met au vote la proposition de renvoyer ce dossier, avec la pétition y relative, à la Commission routes, circulation, mobilité.

Cette proposition est acceptée par 15 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 abstention.

Propositions de Mme GIROD concernant des affichettes « Qui a déposé ça ? » sur les lieux de dépôts sauvages ainsi que des affiches de sensibilisation aux dépôts sauvages dans les panneaux officiels : M. COMTE explique que plutôt qu'une mesure isolée, le Conseil administratif pense qu'il est préférable d'agir de manière complète dans le cadre d'une campagne globale qui comprendra notamment la problématique des déchets encombrants et du tri.

Proposition de M. PORTIER de remplacer les statistiques de récupération des déchets dans les panneaux des déchetteries par des informations précises sur les heures d'ouverture de ces dernières et sur celles des Chânats : M. COMTE pense que cette idée pourra également être intégrée dans une campagne, qui pourrait être préparée avec la Commission de l'environnement et reconduite à plusieurs reprises.

Proposition de Mme GIROD pour la pose d'une barrière pour empêcher le passage des vélomoteurs sur le petit chemin à gauche de l'UIP : M. COMTE indique qu'à la demande du Conseil administratif, les ASM se sont rendus sur place ont constaté que ce cheminement n'est pas fréquemment utilisé par des engins motorisés. De plus, la configuration des lieux obligerait à placer une barrière sur toute la longueur du chemin pour supprimer les possibilités de contournement. Il ne sera donc pas donné suite à cette proposition mais les ASM continueront à faire une surveillance de ce chemin.

Proposition de M. BALMER d'organiser au plus vite la levée des déchets organiques : M. COMTE relève que cette mesure a déjà été évoquée maintes fois et comme le Conseil administratif l'a indiqué, une étude a été commandée à ce sujet. L'étude est en cours et son résultat devra être discuté avec la commune de Versoix (qui a commandé l'étude conjointement avec Le Grand-Saconnex) et sera soumis à la Commission de l'environnement.

Proposition de M. PORTIER relative à un plan grand format de la commune dans le panneau de la place Carantec ainsi que des plans en fond des autres panneaux : M. COMTE informe que dès qu'ils seront réimprimés correctement, les plans proposés seront mis en place. Leur format sera identique au format actuel qui est affiché dans les panneaux. La proposition de mettre le plan « en fond » n'est pas réaliste techniquement, car des affiches le cacheraient en partie. Le format de la place Carantec est par ailleurs plus grand que ceux des autres panneaux d'affichage.

M. PORTIER maintient sa demande pour un plan de fond.

M. COMTE lui propose de trouver une solution pour afficher le plus grand format possible du plan, en abandonnant provisoirement cette proposition de fond de panneau.

M. PORTIER est d'accord avec cette proposition.

Proposition du groupe PDC pour faire ressortir des comptes communaux l'augmentation des rentrées fiscales suite aux arrivées des habitants du Pommier, en parallèle avec les investissements et les frais de fonctionnement de ce nouveau quartier : Mme BÖHLER explique que la préoccupation du groupe PDC est partagée par le Conseil administratif - qui en a souvent parlé ici même. Il était aussi curieux de savoir comment allaient se traduire les investissements consentis pour le quartier du Pommier. En d'autres termes, les rentrées fiscales liées à cette nouvelle urbanisation allaient-elle compenser les investissements réalisés ?

Il est malheureusement impossible de donner une réponse précise et scientifique à cette question, car les rentrées fiscales ne sont connues qu'en termes agrégés : évolution des recettes fiscales pour l'ensemble de la commune, mais aucun chiffre disponible quartier par quartier et encore moins habitant par habitant.

Quant aux augmentations des frais de fonctionnement, il n'est pas possible de les imputer entièrement aux habitants du nouveau quartier puisque, par exemple, la salle du Pommier est utilisée par de nombreux Saconnésiens qui résident hors du Pommier, qu'un nouveau sport a pu s'y développer et un autre se déployer, sans oublier que les demandes de places en parascolaire augmentent dans tout le canton – même dans les communes qui ne connaissent pas une croissance démographique. Les proportions sont quasi impossibles à calculer.

La seule chose que l'on puisse dire, c'est que globalement, les choses semblent s'égaliser, comme constaté lors de l'examen des comptes 2007 : alors que le projet de budget prévoyait un déficit de plus de 1,5 mio, c'est finalement un boni de plus de 1,5 mio que la commune a enregistré. Et comme expliqué lors de l'examen des comptes, les recettes des personnes physiques ont à elles seules progressé de 2.8 mio environ, sans qu'il soit possible toutefois d'isoler la part relative au Pommier.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

Proposition de Mme GIROD d'organiser une rencontre entre le Conseil municipal et les TSHM : Mme BÖHLER propose qu'au préalable, les Conseillers municipaux consultent le site Internet de la FASE pour découvrir le but de cette Fondation. Les TSHM ont fait une présentation lors d'une réunion conjointe des Commissions sociale et parascolaire et sécurité, police. Le procès-verbal de cette séance a été distribué à tous les Conseillers municipaux et il n'y a ainsi pas de nécessité à organiser une rencontre telle que proposée.

Proposition de Mme GIROD d'organiser une rencontre entre le Conseil municipal et le Parlement des jeunes : Mme BÖHLER relève que cette proposition s'adresse en réalité au Conseil municipal. Cela étant, le Conseil administratif estime qu'il n'y a pas lieu de privilégier ou de s'intéresser plus particulièrement au Parlement des jeunes qu'à l'une des plus de 50 autres sociétés communales, sans omettre celles toutes aussi intéressantes qui sont basées au Grand-Saconnex et qui n'ont pas, pour diverses raisons, demandé une reconnaissance officielle de la commune.

Si finalement le Conseil municipal décidait qu'une telle rencontre doit être organisée, elle devrait concerner une Commission, au Conseil municipal de décider laquelle. Pour conclure, le Conseil administratif estime que les Commissions ont déjà des ordres du jour chargés et n'arrivent pas toujours à traiter les thèmes importants qui leur sont soumis, sans devoir les charger de points de pure information.

Proposition de Mme GIROD pour que le Conseil administratif explique très clairement à la population, par le biais de « Grand-Saconnex Informations », que les projets de piscine olympique couverte, de bibliothèque municipale à la Grange et de rénovation de l'Ancienne Mairie ne sont que des idées qui n'ont pas encore été soumises au Conseil municipal.

Mentionner ces projets peuvent susciter de faux espoirs auprès de la population : Mme BÖHLER relève que cette proposition a été faite à la séance du Conseil municipal qui a suivi les « vœux à la population » en janvier de cette année. A cette occasion, le Conseil administratif a présenté son programme de législature, comme il l'a fait devant le Conseil municipal quelques mois auparavant. Un programme de législature est une déclaration d'intentions et le Conseil administratif a pris la précaution de préciser ce qui pouvait être fait dans l'immédiat et ce qui prendrait du temps, y compris plus d'une législature. Figure dans ce programme la rénovation de l'Ancienne-Mairie, dossier urgentissime qui sera traité par la Commission des bâtiments et emplacements communaux. Figure aussi dans ce programme la piscine olympique, projet présenté au Conseil municipal en septembre 2007. Une nouvelle présentation aura lieu cet automne avec les Conseils municipaux de la rive droite du Lac. Quant à la bibliothèque, Mme BÖHLER rappelle qu'elle avait répondu à une question de M. BALMER que c'était un rêve du Conseil administratif.

Il n'est donc pas question de faux espoirs car sur les trois dossiers évoqués par Mme GIROD, un est à l'étude en Commission, un autre est évoqué par les communes concernées et le troisième pourrait éclore déjà ce soir.

Propositions concernant le bureau du Conseil municipal :

Proposition de Mme GIROD de numérotter les lignes des procès-verbaux : M. STEINER indique que le bureau, après avoir consulté Mme CATILLAZ, a décidé de ne pas entrer en matière sur cette proposition. En effet, la mise en page et le nombre de lignes sont différents d'une imprimante à une autre et la numérotation ne correspondrait à rien.

Proposition de Mme GIROD d'afficher l'ordre du jour en format A3 dans les panneaux officiels : M. STEINER annonce que cette proposition a été acceptée par le bureau. Dès la rentrée, le format A3 sera donc utilisé.

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. PORTIER signale que l'Eco-point des Burgondes est utilisé de façon anarchique. Il demande au Conseil administratif s'il est possible d'y installer un panneau d'informations.

M. PORTIER a constaté que depuis les travaux de rénovation de La Colombière, le trottoir qui passe devant l'Auberge communale débouche sur un cul de sac. Il aimerait savoir si, lors de la mise à l'enquête des travaux en question, un marquage sur la route a été prévu car les enfants qui se rendent à l'école ne savent plus par où passer.

M. PORTIER a entendu dire que les ASM sont mis à disposition de l'Euro 2008 et que durant cette période, l'effectif sur la commune sera réduit.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir pourquoi, dans l'organigramme de l'Administration communale, le Conseil municipal est placé en périphérie du document. Il demande également combien il y a de postes de cadres.

Mme BÖHLER répond qu'il y a quatre cadres au sein de l'Administration.

M. BALMER demande si l'annulation de la Commission routes, circulation, mobilité du 9 juin dernier est due à des problèmes techniques ou est-ce qu'il faut l'interpréter comme un coup de frein aux projets de modération de trafic sur la commune.

M. COMTE explique que la Commission avait fait une pré-réservation de date dans le cas où les mandataires arrivaient à fournir un travail suffisamment conséquent pour être présenté à la Commission. Malheureusement, le résultat des travaux ne pourra être soumis qu'à la rentrée.

Mme MOTTET aimerait des renseignements concernant le fonctionnement du programme « Mobility ».

M. COMTE espère que ce service sera mis en service le plus rapidement possible. Une information sera publiée pour les Saconnésiens. Il existe également un site Internet où toutes les informations utiles sont disponibles (www.mobility.ch).

M. SCHIAU demande si les Conseillers municipaux peuvent utiliser l'écusson de la commune pour avoir une carte de visite mentionnant leur adresse e-mail, dans le cadre des relations qu'ils entretiennent avec les autres communes. Si la commune est prête à les financer, cela serait bien. Dans le cas contraire, les Conseillers pourraient les acheter.

Mme BÖHLER confirme qu'il faut avoir l'autorisation du Conseil administratif pour pouvoir utiliser l'écusson de la commune. En règle générale, les Conseillers municipaux n'ont pas de cartes de visite mais cette question est à étudier.

Mme BURKHALTER rappelle que suite à la nouvelle loi adoptée par le peuple genevois en juin 2007, tout détenteur d'un chien acquis après le 31 juillet doit avoir suivi dans un délai de 12 mois un cours théorique sur la détention des chiens et la manière de les traiter. Les futurs propriétaires sont également tenus de suivre ce cours, indispensable à l'obtention de la médaille officielle obligatoire. Certaines communes ont mis en place la possibilité de suivre ce cours de sensibilisation. Elle demande si Le Grand-Saconnex a prévu de faciliter cette démarche en organisant de tels cours.

Mme BÖHLER répond qu'un cours aura lieu le 17 septembre à la salle communale des Délices.

9. PROPOSITIONS

9.1 Remplacement de Mme CHEVALLAZ dans les différentes Commissions et représentations

M. FAVRE, au nom du groupe libéral, propose que Madame LAWSON-WENGER reprenne toutes les Commissions et délégations dans lesquelles Mme CHEVALLAZ siégeait, sauf celle des Bâtiments et emplacements communaux, où lui-même siégera.

M. ECKERT relève qu'il n'y a pas besoin de voter pour les Commissions mais uniquement pour la représentation à l'harmonie municipale La Sirène.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Personne ne se présentant, il met au vote la proposition de nommer Mme LAWSON-WENGER en qualité de déléguée à la Sirène.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

9.2 Autres propositions :

M. MARGUET annonce qu'il a appris que le Conseil administratif avait refusé de prendre un membre de l'ALIQT dans le groupe de travail sur la sécurité routière. Il trouve cela injuste car cette association de fait pas partie de la FLAGS. Il propose donc que si le Conseil administratif ne revient pas sur sa décision, l'ALIQT reçoive les procès-verbaux des séances.

Mme BÖHLER indique qu'il n'y a pas de procès-verbaux des séances.

M. MARGUET demande alors que le Conseil administratif réexamine la question d'inclure l'ALIQT dans ce groupe de travail.

M. BALMER a constaté que les jeux dans le jardin de la Roulotte ont été démontés depuis plus d'une année déjà. Il propose donc que des jouets adaptés aux enfants de 1 à 4 ans soient remis au plus vite.

M. BALMER rappelle qu'il y a des problèmes avec les boulons contondants de la barrière de ce jardin. Il propose d'acheter des boulons adéquats qui soient si possible arrondis pour empêcher que les enfants ne se blessent au visage. Le jour où un accident arrivera, cela coûtera plus que 80 centimes par boulon !

M. TISSOT propose que les parois de chantier qui entourent la parcelle « Adam & Eve » soient mises à disposition des « tagueurs » et de les inviter à faire une démonstration de leur talent, avec l'aide des TSHM qui auront certainement plus de facilité à les convaincre de venir s'exprimer à cet endroit, plutôt que d'aller taguer les bâtiments inutilement.

10. **MOTIONS :**

10.1 Motion du groupe démocrate-chrétien concernant les vélos à assistance électrique

M. TISSOT donne lecture de cette motion (*annexe 7*).

M. FAVRE indique que le groupe libéral est favorable pour l'encouragement de la mobilité douce. En effet, comme M. COMTE l'a indiqué dans la présentation de l'Agenda 21 sous le point 7 – Promotion de la santé, le groupe de travail a établi les thèmes de la mobilité douce, les plans piétons et même le développement du vélo. Une action dans ce sens est en totale harmonie avec le groupe de travail « Agenda 21 ».

M. FAVRE signale que Mme LAWSON-WENGER et lui-même étaient présents à la remise des prix cantonaux du développement durable par M. UNGER. Sur les 12 prix distribués, trois sont axés sur les vélos, dont le lauréat « E-Velo-City », pour un système d'assistance électrique adaptable sur tous les vélos.

Le groupe libéral soutient donc cette motion, avec la plus grande ouverture d'esprit sur le développement des vélos sur le territoire saconnésien et il se réjouit du retour de cette étude au groupe « Agenda 21 » ou au Conseil municipal.

M. PORTIER soutient totalement cette motion. Il rappelle que certaines communes subventionnent l'achat de vélos électriques.

M. ECKERT pense que certains points de cette motion sont invérifiables. Rien ne garantit une certaine qualité de batteries de vélos. Il ne sait pas si une subvention directe est la meilleure façon de faire. On pourrait aussi encourager les pistes cyclables. Rien qu'avec le prix de l'essence, si l'on ne prend pas sa voiture 10 jours par année, cela fait à peu près la hauteur de la subvention proposée. Il propose que, plutôt que de renvoyer cette motion au Conseil administratif, elle soit renvoyée au groupe de travail « Agenda 21 », qui pourra regarder dans le détail comment formaliser cette motion. Certaines choses pourraient être faites de façon différente et un budget pourrait être voté dans le cadre de l'Agenda 21.

Mme JEANDET souligne que quel que soit le groupe ou la Commission auquel cette motion sera renvoyée, le souci de ses auteurs est de la traiter assez rapidement, pour que la population en profite encore pendant la période estivale.

M. JIMAJA remarque que cette proposition ne devrait pas fixer un montant mais être en proportion du montant du véhicule acquis par le citoyen, par exemple au maximum un tiers de la valeur du véhicule.

M. DETRAZ indique que le groupe radical soutient cette motion et tout particulièrement le point 8, qui demande d'étudier la mise à disposition des vélos.

M. EYA NCHAMA annonce que le groupe socialiste soutient également cette motion et un renvoi au groupe de travail « Agenda 21 ».

Le Président met au vote le renvoi de la motion au groupe de travail « Agenda 21 ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

10.2 Motion du groupe radical concernant une bibliothèque municipale

M. DETRAZ donne lecture de cette motion (*annexe 8*).

M. BALMER ne peut qu'applaudir cette motion et propose de la renvoyer en Commission culture, sports, loisirs pour pouvoir mieux en développer le concept. A l'heure actuelle, bibliothèque n'est peut-être pas le terme le plus adéquat ; il faudrait plutôt parler d'un centre de documentation. Toute la problématique multimédia est aussi un apprentissage important pour la lecture. De plus, il faudrait profiter de ce projet pour avoir une salle de lecture dans laquelle les enfants qui n'ont pas suffisamment de calme ou d'espace chez eux pour faire leurs devoirs pourraient travailler et prendre le rythme de travail qu'il faut pour réussir à l'école. La Commission pourrait établir un cahier des charges avant de renvoyer ce dossier au Conseil administratif.

M. EYA NCHAMA soutient cette proposition. Le 20 novembre de l'année passée, au moment de la présentation du programme de législature du Conseil administratif, il avait fait la même proposition. M. BALMER avait alors soutenu sa proposition et il aurait aimé que quelques collègues du groupe radical fassent de même.

M. FAVRE annonce que le groupe libéral soutient cette motion, avec le souhait d'anticiper aussi lors de l'étude une approche des associations en place, telles que Mosaïque, le BD Club et la Mémoire du Grand-Saconnex. La réussite de ce projet sera l'esprit participatif que nous souhaitons y intégrer avec les associations de notre commune.

M. JIMAJA est très heureux de cette proposition. Cependant, il relève que certaines démarches ne sont pas toujours élégantes les uns vis-à-vis des autres. Il constate qu'il y a une démarche de mettre à disposition d'une association constituée selon le modèle de la ludothèque alors qu'une proposition avait été faite en ce qui concerne les « seniors ». Il avait alors été rappelé qu'il fallait attendre que les citoyens se constituent en association et viennent ensuite faire des doléances pour pouvoir entrer en matière. Cela ne remet pas en cause le soutien qu'il apporte personnellement à cette motion.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

M. MARGUET soutient cette motion mais le fait d'opter pour un système « ludothèque » lui semble complètement impossible. Un groupe de personnes tient cette ludothèque gratuitement depuis 17 ou 18 ans. De faire ce même système 50 heures par semaine gratuitement lui semble impossible. Il soutient le renvoi en Commission culture, sports, loisirs.

M. TISSOT pense qu'il s'agit d'une excellente motion. Il est surpris d'apprendre que le bibliobus coûte à la commune CHF 118'000.-- par année, pour un après-midi par semaine. Comment cela se justifie-t-il ?

Mme BÖHLER indique que c'est ce que facture la Ville. En réponse à M. JIMAJA, elle signale que plusieurs personnes l'ont contactée dernièrement qui seraient intéressées par une association qui s'occuperait de livres. Elle-même connaît deux bibliothèques à Genève qui fonctionnent entièrement avec du bénévolat.

Le Président met au vote la proposition de renvoyer cette motion à la Commission culture, sports, loisirs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

11. **RESOLUTIONS:** Néant.

12. **PETITION :**

12.1 Pétition pour l'implantation du Jardin Robinson au Grand-Saconnex

Mme JEANDET donne lecture de la pétition (*annexe 9*).

Mme BÖHLER indique qu'une liste des projets dans lesquels le Conseil administratif souhaitait investir au cours de cette législature, voire des suivantes, avait été remise aux membres de la Commission des finances en début d'année, dans laquelle figurait l'implantation d'un Jardin Robinson. Elle rappelle qu'il y a des lois très strictes par rapport à l'implantation d'un Jardin Robinson au milieu d'un quartier d'habitation. Personne n'a envie d'être réveillé par une chèvre, une poule ou autre tôt le matin. Elle propose que cette pétition soit renvoyée dans un premier temps au Conseil administratif, qui pourrait étudier des lieux dans lesquels ce Jardin Robinson pourrait être implanté.

M. ECKERT propose également le renvoi au Conseil administratif. Il rappelle cependant que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunit demain soir pour traiter de l'aménagement du quartier du Pommier et il se demande si cela ne serait pas un des lieux possibles.

M. BALMER pense qu'il ne faut pas focaliser sur la nuisance des animaux, car il y a des animaux de petites tailles qui ne posent aucun problème. Il trouve dommage que dans la pétition, il est mentionné qu'un rapport « pourrait » être envoyé au préalable et il aurait été bien d'en avoir connaissance car les pétitionnaires ont déjà fait un énorme travail. Il propose donc que ces derniers soient auditionnés par la Commission sociale et parascolaire le plus rapidement possible pour parler de leur projet.

Mme GIROD atteste que le comité qui a déposé cette pétition est composé de personnes très responsables et très motivées. Derrière ce projet, il y a un très fort élan des habitants du quartier du Pommier et des environs, car il manque des occupations pour cette catégorie d'enfants.

Mme MOTTET constate que l'emplacement proposé par ce comité est la « butte Maulaz ». Elle croit savoir qu'un projet d'Agora Espace est prévu à cet endroit. Si l'on y met encore des animaux autour, il n'y aura plus de place pour les jeux des enfants. Elle ne sait pas si les pétitionnaires habitent le quartier et se rendent vraiment compte du bruit que cela pourrait générer.

M. UDRIOT n'est pas favorable à renvoyer cette pétition à la Commission sociale et parascolaire. Il y a beaucoup de questions pratiques dans ce dossier, dont lui trouver un emplacement. Il propose donc de renvoyer ce projet à la Commission bâtiments et emplacements communaux.

M. BALMER pense que la Commission sociale est plus habilitée à traiter de l'aspect social et de l'offre d'occupation des enfants de 6 à 12 ans. Si au préalable, la Commission des bâtiments veut en parler dans sa séance de demain soir, il n'y voit pas d'inconvénient, mais si tel n'est pas le cas, il maintient sa proposition.

M. UDRIOT signale que le projet d'Agora Espace est venu bien avant la proposition d'un Jardin Robinson et il n'y a pas un caractère d'urgence à le traiter demain soir. Il ne comprend donc pas cette pression, d'autant plus que l'ordre du jour de la séance est déjà suffisamment chargé.

Mme JEANDET constate que les Conseillers municipaux ne se sont pas encore déterminés sur le fond d'un Jardin Robin au Grand-Saconnex. Elle propose donc de renvoyer le projet à la Commission sociale. Un emplacement pourra ensuite être étudié s'il y a vraiment une volonté d'aller de l'avant dans ce projet.

M. MARGUET reprend la proposition de M. ECKERT, à savoir de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'il trouve déjà un endroit adéquat.

M. JIMAJA soutient la proposition de Mme JEANDET car il s'agit d'abord de déterminer l'opportunité d'avoir un Jardin Robinson.

Le Conseil administratif peut tout à fait étudier des emplacements sur la commune et la Commission des bâtiments pourra ensuite statuer sur l'endroit précis.

Mme BÖHLER relève que le Conseil administratif pourrait déjà se renseigner sur la loi et sur ce qui est possible de faire par rapports aux différents emplacements.

M. UDRIOT pense que personne ne remet en cause l'opportunité de faire un Jardin Robinson. Il propose de renvoyer ce projet au Conseil administratif pour qu'il revienne devant le Conseil municipal avec des informations précises. Cela ne sert à rien de discuter des modalités d'un Jardin Robinson si l'on ne sait pas où le mettre.

Mme MAMIN-TISSOT pense qu'il faut réfléchir sur le fond de la question, à savoir avons-nous envie et besoin d'un Jardin Robinson. Si la réponse est positive, il sera temps d'étudier un emplacement possible. Le règlement qui doit agrémente cette décision peut être communiqué à la Commission sociale, sans que cela perturbe le choix ultérieur de la Commission des bâtiments. Elle soutient donc le renvoi en Commission sociale.

M. DETRAZ pense qu'il serait bien qu'une Commission entende les pétitionnaires rapidement avant d'aller plus loin.

Le Président met au vote la proposition de renvoyer cette pétition à la Commission sociale et parascolaire pour qu'elle se détermine pour ou contre un Jardin Robinson.

Cette proposition est acceptée par 16 voix « pour », 4 voix « contre » et 1 abstention.

Le Président met au vote de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Cette proposition est refusée par 4 voix « pour », 16 voix « contre » et 1 abstention.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS :

M. DETRAZ distribue aux membres de la Commission routes, circulation, mobilité, de la documentation concernant une journée « rue de l'avenir » à Chambéry, le vendredi 26 septembre. Il pense que la Commission pourrait se déplacer à Chambéry pour voir ce qu'il s'y fait.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2008

Mme POGET-MORENO informe que le 17 mai dernier, l'APE, en collaboration avec le TCS, a organisé une dizaine d'ateliers sur la sécurité routière, qui concernaient tous les enfants scolarisés de la commune de la 1P à la 6P. Ces ateliers se sont déroulés sous la pluie, néanmoins 95 enfants y ont participé activement. Elle remercie la commune pour la mise à disposition des emplacements et d'un Agent de la sécurité municipale, ainsi que les deux concierges de l'école de la Tour qui ont été extraordinaires.

M. ECKERT donne quelques informations sur le GLRD, qui s'est réuni le 7 mai dernier et qui a eu l'avantage de rencontrer la Présidente du Grand Conseil, Mme Loly BOLAY. La question s'est posée de savoir comment transmettre au canton les préoccupations des communes en ce qui concerne l'aménagement du territoire, les transports, l'urbanisme. Mme BOLAY a indiqué qu'une des solutions était de passer par les députés. Il est aussi possible d'avoir accès directement aux ordres du jour des Commissions du Grand Conseil ; si un sujet concerne une commune, elle peut demander à être auditionnée. Il est également possible d'adresser des pétitions au Grand Conseil ainsi que des résolutions.

Tout le fonctionnement d'accès aux Autorités cantonales pourrait être changé à travers la nouvelle constitution.

Il a reçu des remerciements des Conseillers municipaux de la rive droite du Lac concernant la séance d'information relative à la vidéo-surveillance. Le GLRD s'est également intéressé au plan directeur Franco-Valdo-Genevois (qui commence à faire des vagues surtout du côté de Collex-Bossy) et est intéressé par la soirée d'information qui aura lieu le 2 octobre.

M. ECKERT signale encore qu'il continuera à représenter la commune au GLRD. M. FAVRE était encore présent à cette réunion et M. STEINER prendra le relais à la prochaine réunion.

Mme BÖHLER rappelle la journée de la Prévention qui aura lieu le samedi 6 septembre à la campagne du Château.

HUIS CLOS :

14. NATURALISATIONS :

6 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.
1 dossier est accepté à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

15. DIVERS

Le rapport de la Commission sécurité, police est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 01h20.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER